

Pour faire une demande, veuillez remplir le formulaire en ligne et télécharger les documents ci-dessous en vous rendant sur eTéléfilm : <http://www.telefilm.ca/eTelefilm>

**TOUS LES DOCUMENTS DE CETTE LISTE (CI-DESSOUS) DOIVENT ÊTRE SOUMIS AU MOMENT DE LA DEMANDE.**

Tout document soumis à Telefilm Canada doit être en français ou en anglais.

GÉNÉRAL		
1.	<b>Documents de la lettre de recommandation préliminaire</b>	Documents demandés dans la lettre de recommandation préliminaire.
DÉCLARATIONS SOUS SERMENT		
2.	<b>Déclaration sous serment du (des) producteur(s) canadien(s) - Recommandation finale</b>	Notarié. <i>(formulaire disponible sur le site Web de Téléfilm)</i>
3.	<b>Déclaration sous serment Exemption pour mention de courtoisie</b>	Déclaration sous serment Exemption pour mention de courtoisie d'un non-canadien et/ou d'une personne d'un pays non-coproduiteur, le cas échéant. Notarié. <i>(formulaire disponible sur le site Web de Téléfilm)</i>
FINANCEMENT		
4.	<b>Documentation relatives aux coûts finaux</b>	<p><u>Si la portion canadienne du budget de la coproduction est de plus de 500 000 \$ :</u> un état du coût final certifié de l'activité accompagné d'un rapport d'un vérificateur indépendant.</p> <p><b>OU</b></p> <p><u>Si la portion canadienne du budget de la coproduction est de plus de 250 000 \$, mais égale à ou de moins de 500 000 \$ :</u> un état du coût final certifié de l'activité accompagné d'un rapport de mission d'examen d'un expert-comptable.</p> <p><b>OU</b></p> <p><u>Si la portion canadienne du budget de la coproduction est égale à ou de moins de 250 000 \$ :</u> un rapport final de coûts non certifié, accompagné d'une déclaration sous serment (formulaire disponible sur le site Web de Téléfilm).</p>
5.	<b>Rapport des coûts finaux – les coûts canadiens</b>	Rapport final détaillé des dépenses encourues par le producteur canadien
6.	<b>Rapport des coûts finaux – consolidé</b>	<p>Rapport de coûts final consolidé en dollars canadiens <u>incluant une colonne par pays, approuvé et signé</u> par les producteurs canadien et étranger</p> <p><b>OU</b></p> <p>Rapport final de coûts du (des) coproducteur(s) étranger(s), (en dollars canadiens ou incluant le taux de change) <b>approuvé et signé</b> par ce(s) dernier(s)</p>
MATÉRIEL CRÉATIF ET TECHNIQUE		
7.	<b>Générique final</b>	Générique de début et de fin indiquant la nationalité de chaque participant et dans le cas d'une série, une liste complète indiquant tout changement par épisode. Ces listes doivent être <b>approuvées et signées</b> par le producteur canadien.
8.	<b>DVD de la production finale</b>	DVD ou équivalent (2 épisodes dans le cas d'une série télévisuelle)